



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/90  
7 novembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 17 c) de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME :  
INFORMATION ET ÉDUCATION

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine  
des droits de l'homme (1995-2004)

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 2000/71 intitulée "Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme a notamment rappelé que dans le cadre du plan d'action de la Décennie, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme devait procéder en 2000, en coopération avec tous les autres principaux participants à la Décennie, à une évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie, et informer l'Assemblée générale des résultats de cette évaluation. La Commission a engagé les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à participer à cette évaluation en fournissant les informations voulues sur les mesures qu'ils avaient prises et a prié le Secrétaire général, par l'intermédiaire de la Haut-Commissaire, de présenter à la Commission les recommandations du rapport sur l'évaluation générale à mi-parcours.
2. En application de cette résolution, la Commission sera saisie du rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à l'Assemblée générale sur l'évaluation générale à mi-parcours des progrès accomplis dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) (A/55/360), qui contient les recommandations susmentionnées.

-----